

# code de conduite

## annexe - speak up!

« To speak up » signifie prendre la parole, soulever un problème afin qu'il puisse être réglé.

La procédure Speak up mondiale décrit comment nos employés et parties prenantes peuvent en toute sécurité et de manière confidentielle effectuer un signalement (tel que décrit ci-après) lié (potentiellement) à l'intégrité commerciale.

Vous trouverez ici les informations suivantes : (i) qui et quand effectuer un signalement, (ii) à propos de quoi peut-on effectuer un signalement, (iii) comment effectuer un signalement, et (iv) à quoi s'attendre quand on effectue un signalement.

### (i) qui et quand effectuer un signalement

**Chaque personne** au sein et à l'extérieur d'Aalberts peut signaler une faute professionnelle en accord avec la présente annexe. Signaler **à temps** permettra à Aalberts de résoudre rapidement le problème et à limiter les éventuels dommages à notre organisation, nos employés, clients et autres parties prenantes. Le fait de discuter du problème en interne contribue également à un environnement de travail ouvert au sein duquel nous pouvons comptons les uns sur les autres pour effectuer un signalement plutôt que de laisser la situation s'aggraver ou d'impliquer des tiers externes pour des problèmes qui concernent nos activités.

### (ii) à propos de quoi peut-on effectuer un signalement

Chez Aalberts, nous faisons une distinction entre les réclamations Speak up liées à l'intégrité commerciale et les réclamations dites opérationnelles, c'est-à-dire toutes les autres réclamations.

**Par réclamations liées à l'intégrité commerciale, nous entendons les problèmes de (supposée) non-conformité (ou risque de non-conformité) avec la législation en matière de concurrence, de contrôle des exportations et sanctions, de fraude, anti-soudoiement & anti-corruption, ainsi que les atteintes aux droits humains fondamentaux, les irrégularités matérielles dans la comptabilité ou les rapports et les conflits d'intérêts.**

En raison de l'importance de ces thèmes et du potentiel impact négatif de telles infractions sur nos activités, vous devez toujours signaler les problèmes liés à l'intégrité commerciale.

Les réclamations opérationnelles sont des préoccupations relatives à des sujets tels que la santé et la sécurité, l'environnement et les risques pour les biens, ainsi que les problèmes personnels liés par ex. au style de management d'un responsable. Ces dernières doivent être traitées localement. Nous encourageons les personnes à avoir une conversation ouverte au sein de leur équipe parce qu'il vaut souvent beaucoup mieux régler un problème directement avec ses collègues. Pour introduire ce type de réclamations, veuillez suivre les procédures spécifiques de votre employeur.

### (iii) comment effectuer un signalement

Pour les réclamations liées à l'intégrité commerciale, utilisez notre **portail Speak up mondial** ou effectuez un signalement local, selon votre préférence. Veuillez noter que tous les signalements liés à des problèmes d'intégrité commerciale feront l'objet d'une enquête par le Comité d'éthique (tel que décrit ci-dessous).

Le portail Speak up mondial, disponible via [Aalberts.com/speakup](http://Aalberts.com/speakup), est une plateforme externe accessible 24/7 dans différentes langues. Sur cette page, vous trouverez également des options pour

signaler vos préoccupations par téléphone et application mobile.

Les signalements enregistrés sur le portail Speak up mondial sont **anonymes** par défaut, sauf si vous choisissez de donner votre nom. Nous vous encourageons à vous identifier, mais, si vous souhaitez rester anonyme, nous respecterons votre choix.

Lorsque vous effectuez un signalement, un compte est créé pour vous. Vous recevrez un code d'accès à la plateforme pour les mises à jour, les questions de suivi et le partage d'informations complémentaires.

Les messages envoyés par l'intermédiaire du portail Speak up mondial sont réceptionnés et traités par des membres du Comité d'éthique qui sont soumis à des règles de stricte confidentialité.

Nous encourageons tous les employés à utiliser notre portail Speak up pour signaler des préoccupations et problèmes **en interne**. Toutefois, si votre réclamation n'est pas traitée de manière adéquate, vous avez le droit de vous tourner vers les autorités. Il n'est pas autorisé d'attirer l'attention de la presse ou des réseaux (sociaux).

**Les employés du siège social**, c'est-à-dire les personnes directement employées par Aalberts N.V., peuvent signaler toute (présumée) faute professionnelle (ou risque de faute) de leurs collègues par l'intermédiaire du portail Speak up mondial ou, s'il s'agit de fautes professionnelles de membres du Comité d'éthique, au Directoire. Les préoccupations concernant les membres du Directoire peuvent être signalées au président du Conseil de surveillance.

### (iv) à quoi s'attendre quand on effectue un signalement

#### Comité d'éthique

Pour assurer adéquatement le suivi, l'enquête et la confidentialité de la personne effectuant le signalement, Aalberts a mis en place un Comité d'éthique. Dédié à cette fin, cet organe autonome et indépendant se compose de 5 membres issus des équipes suivantes : Sr. Business Management, Internal Audit et Governance & Legal.

Votre signalement sera uniquement visible de certains membres du Comité d'éthique selon le principe du « besoin de savoir » et, si nécessaire, de personnes dédiées sélectionnées par le Comité d'éthique pour apporter leur assistance à l'enquête, par ex. un conseiller juridique local. Ces personnes sont soumises à une obligation de stricte confidentialité.

#### suivi

Après vérification de la faute professionnelle, le Comité d'éthique en informera la direction locale concernée sur une base confidentielle. Votre identité restera strictement confidentielle sauf si vous acceptez de la divulguer.

Le Comité d'éthique confirmera la réception de votre signalement dans un délai de 7 jours calendaires. Vous serez informé(e) du point de vue du Comité d'éthique sur la question dès que raisonnablement possible et, au plus tard, dans un délai de 3 mois.

#### zéro tolérance en cas de représailles

Si vous avez effectué un signalement en accord avec la présente annexe et avez supposé, en toute bonne foi, que le comportement signalé constituait une faute professionnelle (ou un risque de faute professionnelle), Aalberts fera tout ce qui est son pouvoir pour vous éviter toute espèce de représailles en raison de votre signalement. Si vous avez mal jugé la situation signalée, cela ne vous sera pas reproché. Par contre, les signalements faits de mauvaise foi peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires dans la mesure autorisée par

la législation locale.

#### demander ou signaler

Le Comité d'éthique peut aussi vous apporter son assistance pour évaluer une situation. Si vous n'êtes pas sûr(e) qu'un comportement donné soit autorisé, vous pouvez toujours demander conseil de manière confidentielle (voire anonyme) via le portail Speak up. Aucun signalement formel n'est établi si vous posez seulement une question.

#### exemples

**exemple 1** : Vous entendez par hasard une conversation entre votre responsable des ventes et l'un de nos concurrents. Le responsable divulgue des informations sensibles concernant les prix, ce qui constitue une atteinte à la législation sur la concurrence et peut nuire à notre société. Vous pouvez en discuter avec votre responsable des ventes, mais vous pouvez aussi le signaler par l'intermédiaire de la plateforme Speak up.

**exemple 2** : Certains pays sont soumis à des sanctions économiques. Il existe donc des restrictions aux échanges commerciaux avec des sociétés établies dans ces pays. Vous êtes témoin de certaines pratiques illégales visant à éviter ou contourner ces sanctions. Par exemple : des biens destinés à un client iranien opérant dans les biens militaires sont d'abord expédiés à un distributeur européen. Si vous vous rendez compte de telles pratiques (ou même si vous les suspectez seulement), veuillez le signaler immédiatement par l'intermédiaire du portail Speak up.

**exemple 3** : Un environnement de travail sûr est d'une importance majeure. En cas de violation des règles de sécurité, il faut le signaler localement en tant que réclamation opérationnelle. Si votre responsable ne vous prend pas au sérieux et si la situation dangereuse perdure, faites part de vos observations à un responsable de niveau hiérarchique plus élevé, à la direction générale ou à toute autre personne affectée par la société au traitement des fautes professionnelles.

**exemple 4** : Si un responsable de la sécurité aux frontières chargé de contrôler les produits se voit offrir des avantages en nature ou en argent, vous devez le signaler immédiatement par l'intermédiaire de la plateforme Speak up. Il s'agit d'un exemple de soudoiement et constitue un délit pénal.

#### questions-réponses

**question 1** : Je soupçonne mon responsable d'avoir introduit une politique d'embauche discriminatoire envers certains groupes. Que dois-je faire ?

**réponse 1** : Évoquez la situation avec votre responsable. Si votre responsable ne vous prend pas au sérieux, faites part de vos observations à un responsable de niveau hiérarchique plus élevé ou à toute autre personne affectée par la société au traitement des fautes professionnelles.

**question 2** : J'ai de très sérieux doutes concernant un cas de faute professionnelle, j'ai cependant peur que le fait de partager cette information nuise à la réputation et au travail de certaines personnes. Est-ce normal d'avoir des réticences à procéder à un signalement ?

**réponse 2** : Oui, c'est normal et témoigne de votre compassion envers les collègues concernés. Cependant, le non-signalement d'une faute professionnelle peut nuire à votre société, à Aalberts et à l'emploi de nombreuses autres personnes qui y travaillent. Par ailleurs, si vous avez mal jugé la situation, une enquête peut le démontrer. Vous ne serez impacté(e) en aucune façon pour avoir effectué un signalement, même s'il s'avère par la suite qu'il est infondé.